

LA GAZETTE

JUMIÉGEOISE

N° 9 - 2021 Septembre 2021

Réunion du Conseil Municipal Jeudi 14 octobre 2021 à 20h30 à la Mairie

HORAIRES DE LA MAIRIE période confinement

Du lundi au samedi de 9h à 12h et les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h30. Tél.: 02.35.37.24.15. / E-Mail: mairie.jumieges@wanadoo.fr Site: www.jumieges.fr

Le maire et ses adjoints reçoivent tous les samedis matins. Un élu est joignable au 02.35.37.24.15 le week-end.

Prochains samedis de permanence le 11 et 25 septembre 2021

MANIFESTATIONS COMMUNALES

EN SEPTEMBRE:

- <u>Vendredi 3 septembre</u>: Pierres en lumière à l'Abbaye (gratuit) (voir au verso)
- Samedi 4 septembre : Forum des associations et Rallye des Boucles
- <u>Dimanche 5 septembre :</u> Vide-grenier de l'ACLJ (voir au verso)

EN OCTOBRE:

 <u>Samedi 2 octobre</u>: Ouverture du Festival Terres de Paroles: intitulée *Embrasons-nous!* de 19h30 à 22h30 – Abbaye de Jumièges Compagnie Carabosse et le collectif Les Souffleurs commandos poétiques.

Plus d'infos sur notre site

A.C.L.J.

ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES:

Dates de reprise des activités, salles du Clos du Chouquet à Jumièges. Inscriptions sur place :

Yoga: Mercredi 8 septembre de 18h15 à 19h45 Gym: Lundi 13 septembre de 18h15 à 19h45 Vendredi 17 septembre de 9h30 à 10h30

Vendredi 17 septembre de 18h15 à 19h15 (Step GV)

Atelier couture:

Mercredi 8 septembre de 20h à 22h

Renseignements pendant le forum des associations le samedi 4 septembre après-midi, place Martin du Gard à Jumièges, ou par téléphone au 06.77.39.39.71.

RALLYE PÉDESTRE :

- Rallye pédestre le samedi 9 octobre 2021 après-midi.
- Groupez-vous par 2 ou 3 personnes
- Inscriptions pour le Rallye et éventuellement, pour le dîner auprès de Yves et Dominique VINCENT de préférence par mail yves.vincent76@gmail.com ou par téléphone 06.20.87.21.51. et 02.35.37.41.12, ainsi qu'auprès de Odile et Guy PORTAIL par mail guyodile@sfr.fr ou par téléphone 02.35.37.30.68.
- Inscription avant le 25/09/2021 Et ceci dans la bonne humeur.

SPECTACLES DE L'ÉTÉ

Les spectacles prévus cet été et annulés au dernier moment ont finalement pu être reportés:

- le samedi 12 septembre à 16h30 à l'Abbaye: concert "Huit nuits"
- le mercredi 22 septembre à 19h théâtre: "Molière, la vocation" dans la cour de l'école
- le samedi 23 octobre: théâtre "Alchimie" dans la cour de l'école, horaire à préciser.

PARTICIPATION CITOYENNE

Les principaux objectifs de la démarche :

- Établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation;
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pour parler de cela nous vous convions à une réunion avec la Gendarmerie le Mercredi 13 octobre 2021 à 18h à la salle des fêtes



OCTOBRE ROSE

La Commission Animations et le CCAS reconduisent la participation de la commune de Jumièges à l'opération "Octobre rose" pour la sensibilisation à la prévention du cancer du sein.

Cette année, afin de décorer les vitrines de nos commerçants, nous faisons appel à tous les artistes : amateurs, en herbe ou confirmés....

Autour du thème "Protégeons les femmes que nous aimons", nous proposons à tous, petits et grands, de réaliser dessins, peintures, aquarelles, pastels, sur un format maximum A3 (29,7x42) en utilisant au maximum la couleur rose. Figuratif ou abstrait, formes géométriques, rosaces, camaïeux, les réalisations seront ensuite affichées dans les vitrines.

Pour participer, il vous suffit de **déposer vos œuvres en mairie** avant le 27 septembre en précisant au verso : nom, prénom, âge et adresse. Chaque participant recevra une petite récompense par la suite. À vos crayons, pinceaux, feutres ...

Nous récupérons des chutes de tissus rose, uni ou à motifs, afin de fabriquer des bandeaux pour cheveux dans le cadre de l'opération Octobre rose. Merci de déposer les chutes de tissus en mairie.



TRÉSORERIE DE DUCLAIR

Les activités de la Trésorerie de Duclair sont transférées au SGC de Maromme-Déville depuis le 1er septembre 2021.

Le guichet de DUCLAIR est donc fermé depuis le 27/08/2021 à 12h00.

Des permanences seront ensuite assurées à la Mairie de Duclair les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 16h à partir du 7 septembre.

De plus, pour les questions relatives à l'impôt, il convient de se connecter sur impôts.gouv.fr ou de contacter le 0 809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Pour les questions concernant les produits locaux, contacter le Service de Gestion Comptable de Maromme-Déville au 02.35.74.20.21.

Enfin, il est également possible de régler par carte bancaire ou espèces auprès des buralistes partenaires (factures avec QR codes) ou en ligne sur payfip.gouv.fr si la collectivité l'a mis en place.

MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque est momentanément fermée et rouvrira ses portes aux horaires habituels à compter du mardi 21 septembre 2021.

Le Pass sanitaire est maintenant obligatoire comme dans tous les lieux de culture.

En attendant le retour de Barbara Noël, des permanences seront assurées par des élus et bénévoles les :

- Samedi 4, 11 et 18 de 10h à 11h
- Mercredi 8 et 15 de 17h à 18h

BONNE LECTURE

Pour tous renseignements, contactez la médiathèque au 09.71.24.75.36. ou par mail <u>bibliotheque.jumieges@wanadoo.fr</u>



L'ÉPICERIE ARTISTIQUE

L'épicerie artistique a la chance de pouvoir accueillir Ilir Stili aquarelliste de talent du 4 septembre au 16 octobre ; ILIR STILI est un artiste, né le 31/12/79 AU Kosovo, diplômé de la faculté des beaux-arts de PRISTINA.

Ilir est un artiste qui allie la beauté du geste à l'intensité de l'émotion pure. C'est un peintre réaliste. Il a une empreinte forte de ses oppositions, qui, au fil du temps n'ont fait que renforcer sa détermination et sa philosophie face à la liberté du choix et du chemin de création individuelle et intime qui constitue et lisse l'identité propre de l'artiste.

Son royaume pictural est sensuel, tendre et nostalgique. Il rentre en contact avec tout genre de technique (huile, fusain, crayon...) mais sa passion pour l'aquarelle reste plus forte que tout. Un vrai aquarelliste qui consacre ses journées à la peinture.

Ilir Stili a participé à plusieurs expositions collectives ainsi qu'à des expositions personnelles qui ont eu lieu aux Etats Unis et dans différents pays d'Europe.

PLU on vous en dit PLUs

Les haies identifiées au règlement graphique sont protégées.

Tout arrachage d'une haie ou d'une portion du linéaire de haie est interdit sauf exception dûment justifiée pour les seuls motifs suivants :

- Raison phytosanitaire ou de sécurité publique,
- Création d'un accès à une unité foncière, respectant les dimensions édictées au présent règlement.

Une protection similaire existe pour les arbres remarquables ou isolés et les alignements d'arbres identifiés au règlement.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie, rubrique « PLU de la Métropole », ou en Mairie.

HAIES

<u>Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains</u>

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes :

- pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative
- pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative

La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.
 Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins
- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

BON À SAVOIR :

Toutefois, l'office français de la biodiversité (OFB) déconseille de tailler les haies du 15 mars au 31 juillet : « Les haies remplissent de nombreux rôles. Elles fournissent des ressources 'bois ou nourriture), permettent de se protéger du vent, du soleil et intempéries et limitent même l'érosion des sols. Elles abritent également de nombreuses espèces, notamment des insectes, et plusieurs oiseaux comme le rouge-gorge, y construisent leur nid » Cette période est cruciale pour le cycle de vie de nombreuses espèces, notamment celles qui sont protégées. D'ailleurs le Code de l'environnement rappelle aux particuliers qu'il « doivent veiller à ne pas porter atteinte à [leurs]habitats ».

CIVAM

Glanage solidaire à Grémonville

Le réseau des CIVAM normands

Nous sommes une association d'agriculteurs et de ruraux qui œuvre pour le développement et la promotion d'une agriculture durable. Nous souhaitons également contribuer à l'évolution des comportements vers davantage de prise en compte des problématiques écologiques.

Qu'est-ce que le glanage solidaire ?

Le glanage offre l'avantage de valoriser une partie de la production agricole qui n'a pas été récoltée au préalable. Cette pratique solidaire favorise l'inclusion sociale et la lutte contre gaspillage alimentaire. Dans le cadre du projet accompagné par le Réseau des CIVAM normands. Ce glanage sera effectué soit par des bénévoles soit par des bénéficiaires de l'aide alimentaire et sociale.

Opérations en septembre/octobre

À Grémonville, Fabrice Cabot peut mettre à disposition ses champs de pommes de terre pour du ramassage entre mi-septembre et fin octobre.

Glaner, c'est:

- Participer à un moment de convivialité, de partage en milieu rural
- Se sensibiliser à l'agriculture locale
- Participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Pour plus d'informations, contactez :

Vincent LAGADEC

Chargé de projet restauration collective et circuits courts Antenne Allouville-Bellefosse – Place Paul-Levieux 76190 ALLOUVILLE-BELLEFOSSE 02.32.70.44.23.

vincent-lagadec@civam.org - www.civam-normands.org

AMICALE DES RETRAITÉS

L'Amicale des Retraités reprend ses activités et vous propose

- Repas annuel offert par l'Amicale aux adhérents: 31/10/2021 dans la salle des fêtes de Jumièges. Pass sanitaire obligatoire. Le nombre de participants est limité à 70 personnes. Inscrivez-vous rapidement.
- Reprise des jeux du lundi après-midi dans la salle de la Résidence Autonomie des Boucles de la Seine (anciennement RPA) à partir du 6 Septembre 2021.
- Spectacle le 30/11/2021 à 15h Salle des Vikings à Yvetot : 45 TOURS DE FRANCE, 100% chanson française. Tarif adhérent : 30 euros, autre : 34 euros.
- Déjeuner spectacle au Casino de Fécamp : date et tarif non définis à ce jour.

D'autre part, les loto et thé dansant prévus fin 2021 sont annulés.

J. DECONIHOUT

ASSOCIATION CULTURELLE

L'Association culturelle Caux-Val-De-Seine vient d'être créée et de recevoir l'agrément préfectoral. Un dépliant présentant cette association sera déposé en Mairie courant Juin. Vous pourrez le retirer si vous le souhaitez.

En attendant, pour tous renseignements : Christel Benoît, conseillère municipale, tél. 02.35.37.40.28, ou Bernard Charon, membre de la commission culture et animations, tél. 02.35.37.25.89

RAM

Jeudi 30 septembre de 9h à 11h Jeudi 21 octobre de 9h à 11h Jeudi 25 novembre de 9h à 11h

Réservation : au: 02 35 05 93 70 - Courriel : ram@letrait.fr



POSTE MÉTÉO

RELEVÉ DU MOIS DE JUILLET 2021

Pluviomètre: 85 mm

Cumul de l'année : 597 mm (excédent 36%)

<u>Températures sous abri</u>:

La plus basse : 11,2° le 1er, la plus élevée : +32,7° le 19.

CHRONIQUE DU MOIS

Climat: les experts pessimistes.

Le groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat G.I.E.C. a publié le 9 août son $6^{\text{ème}}$ rapport. Cette publication a mobilisé 234 scientifiques de tous les continents pour produire une synthèse des connaissances sur la physique du changement climatique.

Devant l'ampleur des catastrophes naturelles subies cette année dans le monde entier « Prendre actes, mais réagir vite... »

Le responsable, P. DESHAYES.

MESSES DE LA PAROISSE SAINT PHILIBERT

Centre paroissial, 219 rue de Verdun, 76480 - Duclair Tél. 02 35 37 74 59 - Courriel : <u>paroisseduclair@orange.fr</u> Secrétariat : mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

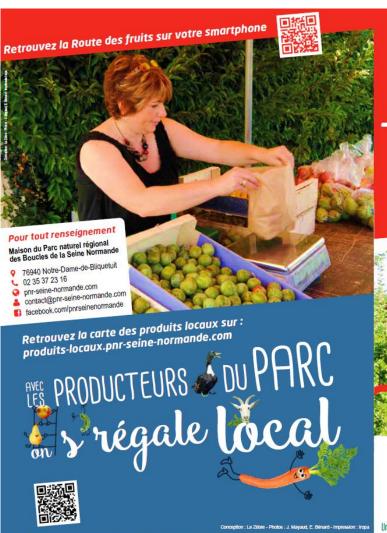
Samedi 4 Septembre : 18h30 Anneville Dimanche 5 Septembre : 10h30 Duclair Samedi 11 Septembre : 18h30 Yainville

Dimanche 12 Septembre : 10h30 Messe de rentrée à Duclair

Samedi 18 Septembre : 18h30 Mesnil/Jumièges Dimanche 19 Septembre : 10h30 Duclair

Samedi 24 Septembre : 18h30 Le Trait Dimanche 25 Septembre : 10h30 Duclair

Rédaction : Mairie de Jumièges Tirage à 200 exemplaires I.P.N.S





PARC NATUREL

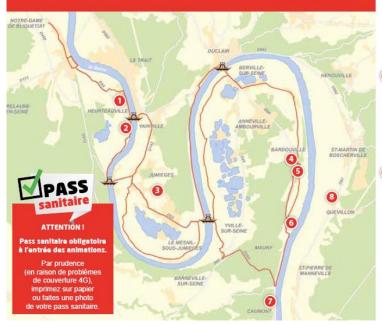
RÉGIONAL DES BOUCLES



Le Parc naturel régional des Boucles de Seine normande et ses partenaires sont engagés dans la sauvegarde et la préservation de savoir-faire liés à l'arboriculture et à l'artisanat pour maintenir le patrimoine paysager et une identité caractéristique de la vallée de la Seine

C'est ainsi qu'est née la route des fruits il y a plusieurs années. Au départ de la Maison du Parc, elle longe la Seine en direction de Duclair, traversant les boucles de Jumièges et d'Anneville-Ambourville. Elle valorise l'arboriculture, les vergers et favorise les circuits courts par la vente à la ferme.

Dimanche 19 septembre, le Parc vous propose un Rendez-vous à la découverte des différentes exploitations arboricoles qui jalonnent cet itinéraire. Les producteurs de fruits vous accueilleront pour une visite de leurs fermes et de leurs vergers.







AB



DIMANCHE 19

SEPTEMBRE

LES LIEUX D'ANIMATIONS

LE CLOS DES CITOTS

O À partir de 14h :

Brassage de pommes, explications sur la fabrication du cidre, du jus, du vinaigre de cidre,

Visite de la cidrerie, dégustations, Magasin de produits fermiers.

VERGER DE LA GRANGE DIMIÈRE 211, quai Salmon, 76940 HEURTEAUVILLE

O De 10h à 17h :

Découverte de la grange à dîme du XIII^e siècle. Produits de la ruche.

Stand de crêpes et boissons.

Visite libre du verger, avec accès au sentier de découverte des tourbières (200 ha dont 70 de lac). Ouverture exceptionnelle de la chapelle du bout

VILLE DE JUMIÈGES

Rendez-vous devant l'office du tourisme avec vos vélos

@ À 14h :

Visite guidée par Guy Portail à la découverte des vergers d'hier, d'aujourd'hui et de demain, depuis la route. Possibilité de réserver les vélos de l'office de tourisme de Jumièges, en ligne sur rouentourisme.com (12 €/vélo ou 25 €/vélo électrique à la 1/2 journée).

VERGER DU RONCERAY 650 rue du Bac, 76480 BARDOUVILLE

O De 10h à 17h :

Visites de verger : 11h, 14h et 16h. Stand: crêpes

Témoignage de Gérard Vaudrel, archéologue. Baptême de tracteur.

Pique-nique sur place possible.



ASSOCIATION POMOLOGIOUE DE HAUTE-NORMANDIE

76480 BARDOUVILLE

O De 10h à 17h : Présentation de 50 variétés de prunes issues du verger conservatoire et d'autres issues des vergers de l'APHN. Découvrez des variétés différentes de fruits (pommes, cerises, prunes...). Commandez vos rameaux greffons pour cet hiver!

LES VERGERS DE BEAULIEU 1060 hameau de Beaulieu

76480 BARDOUVILLE

Boutique et dégustation de pommes, poires, fraises. Exposition de tracteurs anciens et machines agricoles. Visite des vergers et salle de triage. Exposition d'artisans régionaux.

Pique-nique aux vergers

Promenades à dos d'ânes dans les vergers

JARDIN VERGER DE SAINT-FRANÇOIS 29, allée des Châteaux, 27310 CAUMONT

O De 10h à 17h:

Pique-nique : profitez du cadre, les légumes et aromates pourront être cueillis sur place.
Visite du jardin verger : découvrez un nouveau

mode de production organisé selon les dates de récoltes, tenant compte des besoins et affinités des plantes et où la monoculture est exclue.

VERGER DE BELAÎTRE



VERGER DE BELAITRE
31, route de Belaître, 76480 QUEVILLON
© De 10h à 18h :
Création collective à la ferme : avec La Roulotte Scarabée, participez à une œuvre collective et

Starlaber, participez à une deuve conecuve et festive pour personnaliser la ferme.

Visite du verger bio et de son gite.

Présentation du canard de Duclair : élevés

Dégustations : pommes de la nouvelle récolte (Reine des Reinettes, Lafayette, Ambassy,

pommes, crêpes. Pique-nique sur place possible.

